



MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

À TOUTES LES PERSONNES HABLES À VOTER ET SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-04 RELATIF À L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

AVIS EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE :

- 1.- Lors d'une séance tenue le 7 avril 2026, le Conseil a adopté le projet de règlement intitulé : **"RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-04 RELATIF A L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BATIMENTS"**.
- 2.- Conformément à la loi, une assemblée de consultation se tiendra le lundi 27 avril 2026 à 18h00 à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville située au 118, avenue des Cèdres, à Brigham. Au cours de cette assemblée, un membre du conseil et un membre du personnel expliqueront le projet de règlement et entendront les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
- 3.- Le projet de Règlement numéro 2026-04 a pour objet d'assurer la salubrité, la sécurité et la solidité structurelle des constructions, en imposant des normes minimales d'entretien aux propriétaires et occupants. Il vise à prévenir le délabrement, les infestations, les risques d'incendie et à protéger le patrimoine bâti en visant spécifiquement les bâtiments patrimoniaux et les bâtiments inoccupés;
4. Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal situé au 118, avenue des Cèdres à Brigham aux heures habituelles de bureau, et affichée sur le site Internet de la Municipalité. Une copie du projet de règlement peut également être obtenue gratuitement.

Donné à Brigham, ce mercredi 15 avril 2026.

Julia Girard-Desbiens
Directrice générale et greffière adjointe